



COMMUNICATION MUNICIPALE Juillet - Août 2018

DÉSHERBAGE DE LA COMMUNE

La loi Labbé interdit, notamment aux communes, l'utilisation de produits phytosanitaires. Quelques rares espaces sont encore exclus du champ et quelques rares catégories de produits encore autorisées. Les herbicides sont bien évidemment concernés.

Nous sommes bien placés pour évoquer le sujet :

Dans le cadre d'une enquête plus large semble-t-il, des agents municipaux et moi-même ont été entendus par un acteur de terrain et par un lieutenant, tous deux de la police de l'eau le lundi 11 juin de 16h00 à 20h30.

Un produit utilisé par la commune sur certaines zones serait visé. Une enquête est en cours et le substitut du procureur est saisi.

Face à cet état des lieux, force est de constater que nous n'avons plus la possibilité de mettre à votre disposition des espaces tels que vous les connaissiez dans le passé. Notre petit effectif communal ne peut bien évidemment utiliser la pioche sur tous les espaces communaux, voirie, places, trottoirs compris. Ici ou là nous tenterons un désherbage plus manuel ou mécanique mais nous ne parviendrons évidemment pas à être présents sur toute notre grande commune.

Dans tous les cas, il vous faudra être tolérants et nous accompagner pour enlever manuellement ou mécaniquement les herbes qui, aux abords de votre domicile, propriété, pas de porte (voire plus loin encore ...) peuvent parfois entacher l'image de notre village.

Nous comptons donc sur vous tous.

TERRAIN MULTISPORTS

Il est en service et à disposition gratuitement des jeunes et des moins jeunes, des clubs sportifs, des écoles, des campeurs, etc. Bien des activités peuvent-y être pratiquées.

Il conviendra d'en prendre soin.

L'engazonnement des espaces de périphérie ne se fera, bien sûr, que cet automne.

Un espace est également réservé entre l'équipement et la rivière pour les familles et les jeunes enfants : jeux, table et bancs ...

ESPACES PUBLICS

Cinq sites ont été aménagés: le grand talus de l'école entre la route de Roanne et la cour, l'espace à côté de la poste, l'espace en pied de l'église côté rue de Thiers (ces 2 derniers espaces sont équipés de mobilier urbain), le mur bordant la place de l'église, un îlot d'entrée de village vers la caserne des pompiers.

VIRAGE PISCINE

L'aménagement réalisé satisfait pleinement aux objectifs fonctionnels et de sécurité. C'est le constat que l'on peut faire eu égard aux activités piscine et camping de cet été et à leur coexistence avec la circulation piétonne, automobile, le voisinage.

CHANGEMENT FRÉQUENCE

Nous avons été informés qu'une opération technique visant à libérer des fréquences pour favoriser la connectivité des territoires en très haut débit se déroulera en Rhône-Alpes dans la nuit du 10 au 11 septembre 2018. Ce changement de fréquence peut éventuellement avoir des répercussions sur les téléviseurs raccordés à une antenne râteau. Pour ceux d'entre vous qui constateraient des soucis, vous pouvez contacter le **0970.818.818** du lundi au vendredi de 8 H à 19 H (appel non surtaxé).

ANTENNE FREE MOBILE

Elle sera installée avant la fin de cet automne dans le bois communal situé vers le lieu-dit « Les Chavannes ».

NOUVEAU VÉHICULE

L'équipe technique se verra équipée, d'ici la fin de l'année, d'un nouveau véhicule de même type et que l'actuel utilitaire rouge. Celui-ci ne satisfait plus aux exigences du contrôle technique.

CURE

La famille installée au studio communal sera installée au sein de l'ex logement du Père PETIT. L'activité cure restera au sein de ce bien communal et sera installée au RDC côté espace vert du Monteillard. Pour les réunions paroissiales qui peuvent réunir une assemblée assez nombreuse, la salle de réunion de l'ex siège de la communauté de communes sera mise à disposition car peu utilisée désormais (accord unanime des membres de la CCPU présents à la séance de juin).

Quelques travaux sont prévus au sein du bâtiment communal en vue de séparer les fonctions cure et logement. Le chauffage du bien est également à repenser.

LABEL « VILLAGE SPORT NATURE »

Une rencontre a eu lieu à St Just le jeudi 12 juillet. Des représentants du conseil départemental sont venus nous rendre visite pour examiner notre candidature. Madame la Vice-Présidente Véronique CHAVEROT, et Monsieur le Vice-Président Jean-Yves BONNEFOY, accompagnés de trois techniciens en charge de la Labellisation ont pu ainsi constater nos atouts et nous commenter le dossier que nous avons déposé. La visite s'est bien déroulée – Réponse définitive à la fin de cet automne -

Il est rappelé qu'outre l'attractivité qu'apporte un tel label, celui-ci permet aussi un subventionnement non négligeable (par les temps qui courent ...).

Au nom de l'équipe municipale
Le maire
Pascal PONCET